

**Analyse de l'évolution des investissements dans les télécommunications au
Maghreb**

Renan CURVERS¹

La télécommunication consiste en l'émission, la transmission et la réception de données en tout genre par le biais de moyens de différentes natures (fil, radioélectricité, système optique ou encore électromagnétique). Les télécommunications regroupent tous les systèmes et services permettant d'assurer la télécommunication.²

I - La réforme des télécommunications

L'ouverture aux télécommunications dans les pays du Sud et du Nord, s'est effectuée dans le contexte de la libéralisation de ce secteur. Cette libéralisation s'est déroulée en deux étapes : a) la privatisation des opérateurs historiques et b) la déréglementation globale du marché.

Comment est née cette réforme ? Celle-ci a été impulsée par des institutions internationales ainsi que des bailleurs de fonds internationaux (UIT, BM, FMI, OMC, OCDE, etc.). Selon le point de vue de ces institutions, le développement des télécommunications doit se faire par des investissements provenant du secteur privé, Pour que cette réforme soit efficace il faut que la régulation des marchés se fasse par des instances indépendantes de l'Etat.³

La libéralisation de ce secteur a eu pour conséquence une série de réformes conduisant à une normalisation de l'offre. Ces réformes se sont vues remettre en cause par la société civile : elles affaiblissent les opérateurs locaux au profit des investisseurs étrangers.

1) Des marchés attractifs pour les investisseurs étrangers

Pour les opérateurs internationaux, l'Afrique reste un territoire à conquérir : avec la saturation des marchés du Nord, l'Afrique vue comme « la dernière bataille économique » (dernier espace géographique où les investissements sont possibles).

Le fort potentiel en Afrique dans ce secteur se traduit par : en 2010 : un taux de pénétration du mobile d'environ 40%⁴ combiné à une augmentation de la population deux fois plus rapide que dans les autres régions du monde (selon les prévisions des démographes de la Banque Mondiale).

On y constate aussi la présence d'une demande interne forte associée à des opportunités de développement économique en liens avec les pays du Nord.

Les premiers effets de la libéralisation : le nombre de réseau mobile en Afrique a triplé en sept ans. Pas de fort monopole dans les secteurs de la téléphonie mobile et d'internet (9% et 11%). Il n'y a que le marché de la téléphonie fixe qui est monopolisé par les opérateurs nationaux (45%).⁵ La raison : on assiste à des investissements quasi exclusifs, de la part des opérateurs étrangers, dans le secteur mobile. Pourquoi ? Car ce secteur leur permet de faire des gros bénéfices avec de faibles investissements. L'autre raison pouvant expliquer cette forte différence d'investissement de la part des investisseurs étrangers est que la téléphonie fixe ne représente plus un enjeu pour ces investisseurs. En effet, le développement de la téléphonie mobile en occident est passé par le développement de la téléphonie fixe. Le développement de cette dernière étant arrivée à son terme dans cette région, le Maghreb (et plus globalement l'Afrique) est donc considéré pour les investisseurs étrangers comme un laboratoire pour le développement de la téléphonie mobile.

Tout ceci explique l'attraction des investisseurs étrangers pour ce marché en Afrique, et par conséquence l'intensification progressive de la concurrence dans cette région.

2) Une demande soutenue

Les Africains sont très attirés par ces technologies :

Tableau 1⁶ :

Zone		Population Millions	Internet (Utilisateurs)		Téléphonie fixe (lignes principales)		Téléphonie mobile	
			Milliers	%	Milliers	%	Milliers	%
AFN*	2000	137,89	710,0	0,52	10 125,3	7,35	3 883,2	2,82
	2007	157,07	21 402,2	13,64	18 671,0	11,91	83 865,0	53,39
AFS**	2000	43,69	2 400,0	5,5	4 961,7	11,36	8 308,0	19,02
	2007	48,58	5 100,0	10,75	4 642,0	9,56	42 300,0	87,08
ASS***	2000	609,57	1 302,2	0,21	4 567,6	0,75	3 373,1	0,56
	2007	758,04	23 904,2	3,23	12 098,3	1,65	138 310,0	18,28

Total	2000	791,15	4 412,2	0,56	19 654,7	2,5	15 564,2	1,98
Afrique	2007	963,68	50 406,4	5,34	35 411,3	3,77	264 475,0	27,48

* Afrique du Nord (Algérie, Egypte, Libye, Maroc, Tunisie)

** Afrique du Sud

*** Afrique subsaharienne (y compris Afrique centrale et australe)

L'évolution des connexions internet est ahurissante. Période 2000-2007 : progression de 875% (quatre fois la progression mondiale qui est de 245%).⁷ Cependant, cette évolution n'est pas révélatrice de l'accès à une connexion des africains : 5% (contre une moyenne mondiale de 19%). Dans la zone Afrique du Nord, c'est le Maroc qui enregistre la progression la plus importante : le nombre d'internaute a été multiplié par 60, soit de 120 000 (2000) à 7,3 millions (2007). Mais c'est la téléphonie mobile qui attire le plus. Les ménages africains y dépensent 10% de leur salaire mensuel, comparé aux 3% dépensés par les ménages des pays développés (ici il faut prendre en compte le fait que les salaires ne sont pas les mêmes pour ces pays). La diversité et la qualité des services offerts (en plus de prix plus attractifs) fait que les abonnés mobiles n'ont parfois jamais eu de téléphone fixe. La méthode de prépaiement est adoptée par 94% des utilisateurs (selon l'UIT) car il est en symbiose avec le budget limité des ménages africains (malgré le fait que les tarifs sont les plus chers au monde..). Cette méthode de paiement représente pour les opérateurs un très bon outil de trésorerie : on paye le service avant de pouvoir en profiter.

3) Une dynamisation du secteur tertiaire

Les télécommunications ont permis de développer le secteur des services. En ce qui concerne internet, les jeunes diplômés ont la possibilité de monter leur entreprise avec un capital de départ faible. Sous la forme de cyber centres (qui se multiplient et correspondent à la demande des ménages qui n'ont souvent pas d'ordinateur chez eux). Ces structures permettent la navigation sur internet, mais aussi l'apprentissage de la science informatique. Elles sont aussi créatrices d'emplois pour les populations locales. C'est pourquoi, certains pays, comme le Maroc et la Tunisie, investissent dans l'établissement de technopoles spécialisées dans les télécommunications. Ces investissements permettent le soutien des activités de recherche et d'innovations ainsi que la consolidation de l'attractivité des IDE pour ce secteur.

On assiste à une dynamisation des activités d'infogérance (centre d'appels, saisie de données, services informatiques...). Celle-ci permet au pays du Nord de délocaliser leurs services dans des pays où les salaires et les charges sont moindres. Ces activités favorisent l'emploi des jeunes diplômés (exclu du marché du travail local), mais pour des postes peu qualifiés et en dehors de l'évolution technologique. Mieux payés que dans d'autres secteurs, ces salariés sont souvent vus comme des privilégiés. Nous pouvons cependant nous interroger à propos de l'impact réel et systématique, sur l'économie et la société, de ces technopôles.

II – La réalité locale et la remise en question des politiques publiques

Mais, les stratégies de diffusion (commanditées par les opérateurs étrangers) sont confrontées aux réalités locales. Ces réalités peuvent dans certains cas conduire à la remise en question des politiques publiques mises en place.

Repositionnons-nous dans le contexte des années 90 : les ressources financières font défauts, ce sont les débuts de l'importation des services de télécommunication. Pour les gouvernements ceci représente de nouvelles sources de création de richesses (en vendant les licences d'exploitation des opérateurs), favorisée par la privatisation. Cette-dernière leur a aussi permis de s'émanciper des coûts de rénovation des infrastructures. Une fois sur place, les investisseurs étrangers sont confrontés à la réalité locale : apparition de problèmes de connexion. Ceci conduisant à une augmentation des coûts pour les populations locales. Aussi, nous pouvons nous poser la question suivante : peut-on aussi y voir comme conséquence la mise à l'écart des populations vivant en zone rurale ? (car ces zones sont moins « profitables »).

Certains Etats ont parfois du mal à se détacher de l'influence qu'ils ont sur le secteur des télécommunications. Il peut donc y avoir un problème avec les investisseurs internationaux : la privatisation veut dire que l'Etat va devoir céder son pouvoir de régulation à l'investisseur. Pas toujours évident : une pratique de séparation des pouvoirs par l'Etat est nécessaire pour l'autorisation d'un tel transfert de compétence. On assiste donc à une transformation de son intervention : dans le cas du Maroc, remise en question de l'indépendance de l'ANRT (Association Nationale Recherche Technologie) qui est sous tutelle du Premier ministre (qui en nomme la majorité de ces membres).

Concernant internet, devenir un fournisseur d'accès est particulièrement aisé dans de nombreux pays. Au Maroc par exemple, il est très facile de devenir fournisseur d'accès

internet, cependant la structure du marché est condensée. Quelques chiffres illustrant ce propos : Maroc : 130 opérateurs dominés par Menara (opérateur local) qui détient 88% des parts de marchés. Cette structure du marché peut donc comporter des risques pour les opérateurs privés qui sont susceptibles de devoir supporter des coûts supplémentaires de la part de l'opérateur local. Ces coûts vont obliger les opérateurs étrangers à augmenter le prix de leurs offres, qui vont devenir trop coûteuses, réduisant le pouvoir d'attraction de nouveaux clients. La menace à moyen terme de cette situation pour les opérateurs internationaux réside dans la diminution du nombre d'abonnés, conduisant à une baisse de la rentabilité. A long terme ceci pourrait signifier l'arrêt de leur activité et, par un lien de cause à effet, à une concentration plus dense du marché.

Finalelement, l'ouverture difficile du marché de la téléphonie fixe compromet le développement de l'internet. Exemple du Maroc et de l'Algérie : période 2001-2002 : pas d'intérêt pour les investisseurs locaux et étrangers. Conditions d'attribution des licences particulièrement dissuasives en plus de perspectives incertaines ; période 2004-2005 : assouplissement des conditions d'attributions et diminution des coûts des licences (parfois en dessous des licences mobiles : 50 millions d'euros en Algérie, 6,7 millions au Maroc contre 500 millions et 1 milliard respectivement).

¹ Etudiant en Master II LEA, parcours Relations Interculturelle et Coopération Internationale – RICI, Afrique et monde arabe, 2017/2018.

² Site du CNRTL (Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales), *lexicographie télécommunication*. Consulté le 27 février 2019. URL : <http://www.cnrtl.fr/definition/t%C3%A9l%C3%A9communication>.

³ Rapport de la BAD et de l'OCDE, *Perspectives économiques en Afrique*, 2009.

⁴ Union International des Télécommunications (UIT), *Indicateurs des télécommunications/TIC africaines : à la croisée des chemins*, 2008.

⁵ UIT, *Telecommunication/ICT, Markets and trends in Africa*, 2007.

⁶ Tableau élaboré par Ahmed DAHMANI et Jean-Michel LEDJOU à partir des rapports sur les télécommunications en Afrique (2002 et 2008) de l'UIT.

⁷ Site Internet World Stats, *Africa Stats*. Consulté le 27 février 2019. URL : <https://www.internetworldstats.com/stats1.htm>.